

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 39

pouvoirs : 4

votants : 43

L'an deux mille dix sept, le vingt-neuf mars à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau  
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président  
Date de la convocation : 22 mars 2017

### Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL BARON  
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET BARAUD MARCHAIS J.P. MARCHAIS J. POUPELIN  
AUBRON LEGOUT BUZONIE  
MMES BRAUD BABIN CHOBLET TESSERAU HOUSSIN VIVANT DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU MOSTEAU  
GILBERT ARBERT LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr ROCHET), Mme LERAY  
(pouvoir à Mme BRAUD), Mme MENARD (pouvoir à Mr SABOURIN), Mr AGASSE (pouvoir à Mme GILBERT).

**Absents excusés :** Mr HUET, Mr RIVERY, Mr SERISIER, Mme MEILLERAI, Mme CHARRIER.

**Est nommé secrétaire de séance :** René BARON

### Budget Transports Scolaires : vote du budget primitif 2017

Vu l'annexe portant sur l'architecture budgétaire de la CCSL à l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016,  
portant fusion des communautés de Communes Loire-Divatte et de Vallet, et créant la Communauté de  
Communes Sèvre et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation faite en commission finances réunie les 6 et 20 mars 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2017 du budget Transports Scolaires qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

|                             |                |           |
|-----------------------------|----------------|-----------|
| Budget Transports Scolaires | Fonctionnement | 741 045 € |
|                             | Investissement | 55 €      |

Fait à Vallet, le 29 mars 2017

Le Président

**Pierre-André PERROUIN**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
préfecture le - 3 AVR. 2017

de son affichage le - 3 AVR. 2017

**Accusé réception Préfecture,  
via FAST,**

le - 3 AVR. 2017